## Le Port,
## Toute la ville descend vers la mer

Au cœur de l'Océan Indien, sur la côte nord-ouest de l'île de La Réunion, la commune du Port, créée le 22 avril 1895, est l'une des plus jeunes de l'île.

Elle est aussi la plus petite avec une superficie de 1660 hectares, dont plus de 150 hectares d'espaces verts aujourd'hui, pour 38 313 habitants.

C'est pourtant sur ce territoire que sont implantées les deux seules unités industrialo-portuaires de commerces de l'île, le port de la Pointe des Galets et le nouveau port avec les cinq fonctions suivantes : port de commerce, gare maritime, port de pêche, port de plaisance et base navale.

## Développement durable,
## Naissance d'une ville-jardin

La ville du Port a été construite dans le delta de la Rivière Des Galets, terrain aride à la végétation pauvre.

De la plaine désertique à la ville verte d'aujourd'hui, le chemin fut long. Plus d'un siècle sépare ces deux images. La ville du Port, c'est aujourd'hui 1 560 000 m2 d'espaces verts, soit 35 à 40 m2 en moyenne d'espaces verts urbains par habitant

Bien avant l'émergence de la notion de développement durable, la ville du Port avait intégré dans sa politique la prise en compte de la protection de l'environnement.

De l'effort important de végétalisation entrepris depuis 1971, en passant par la maitrise des ressources en eau, jusqu'à l'intégration des préconisations PERENE (performance énergétique des bâtiments).

En voici quelques exemples :

**1980 :** La première usine de traitement des déchets ménagers de l'île est construite au Port et produit du compost utilisé à la création et à l'entretien des espaces verts.

**1990 :** Inauguration du Parc Boisé Fonnkèr-Laurent-Vergès

**1991 :** 1ère étude sur la réutilisation des eaux usées (après traitement) pour l'irrigation des espaces verts et pour certains besoins industriels.

**1999 :** Le conseil municipal adopte une « charte vélo » et un schéma directeur vélo en 2004.

**2006 :** Relance des études pour la réutilisation des eaux usées appuyées par la signature d'une convention avec l'Observatoire Régional de la Santé pour le suivi sanitaire.

**2007 :** Le Port est la première commune de l'île à voter un programme de développement durable de « ville solaire » qui consiste à lutter contre les effets du changement climatique essentiellement en privilégiant les énergies renouvelables, l'occurrence la solaire, afin de tendre vers l'autonomie énergétique.

**2007 :** Implantation de récifs artificiels sur le littoral pour la valorisation des fonds marins et la relance de la pêche cotière.

**2008 :** Charte de réduction de la pollution lumineuse pour la sauvegarde d'oiseaux endémiques (Pétrels de Barau, Puffins de Baillon)

2008 : Etude menée sur le potentiel représenté par l'Energie Thermique des Mer (ETM).

**2009 :** Lancement de l'opération « Cité Ravine à Marquet, quartier solaire ».

**2010 :** Mise en place de la démarche « éco-agent portois ».

**2011 :** Extension de l'opération « Le Port, Ville Solaire » à tous les quartiers de la ville.

## Pour la sauvegarde et le développement des abeilles sur le territoire communal portois

L'objectif de la Ville du Port est de multiplier les actions en matière de développement durable.

C'est donc dans la continuité de cette démarche et :

- fidèle à une politique engagée en matière de développement durable,
- consciente du rôle primordial de l'abeille dans la sauvegarde de la richesse de la biodiversité végétale à travers l'acte de pollinisation,
- sensible aux dangers qui guettent aujourd'hui le développement de la population d'abeilles,
- convaincue de la richesse pédagogique qu'offre l'observation de l'abeille et de son habitat,
- déterminée à participer à la conscientisation de toute une population à l'intérêt de l'abeille pour la cité,

que la Ville du Port s'engage aujourd'hui pour la sauvegarde et le développement de la population d'abeilles sur le territoire communal.

Le partenariat engagé aujourd'hui permettra à la ville du Port d'apporter sa contribution à la sauvegarde de la biodiversité de notre île.